

**Discours d'ouverture du séminaire international consacré aux
indications géographiques dans le secteur de l'huile d'olive et des
olives de table prononcé par M. Mohammed Ouhmad Sbitri,
Directeur exécutif du Conseil oléicole international**

Jeudi 21 octobre 2010, Reggio di Calabria, Italie

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi d'ouvrir les travaux de ce séminaire international consacré aux indications géographiques dans le secteur de l'huile d'olive et des olives de table et je profiterai de cette occasion pour exprimer mes plus vifs remerciements aux autorités italiennes et en particulier au président de la Conasco, pour leur aimable invitation à célébrer cet événement important à Reggio di Calabria.

Il s'agit en effet d'un événement important car c'est la première fois qu'un organisme intergouvernemental comme le Conseil oléicole international qui, je vous le rappelle, a été créé en 1949 sous les auspices des Nations Unies pour administrer l'Accord international sur l'huile d'olive et les olives de table, se penche sur la question des indications géographiques appliquées aux produits de l'olivier. Ces produits – en l'occurrence l'huile d'olive et les olives de table – sont les principaux éléments du régime alimentaire méditerranéen et font l'objet d'un commerce international important. C'est pourquoi il est essentiel que leurs qualités soient constamment protégées et mises en valeur et les indications géographiques sont à ce titre des instruments de plus en plus utilisés.

C'est dans cet objectif que le Conseil des Membres du Conseil oléicole international a décidé, à l'occasion de sa 95^e session, de charger le Secrétariat exécutif de cet organisme de réaliser une étude technico-juridique consacrée aux indications géographiques. Plus concrètement, durant la 96^e session du COI, en novembre 2008, les pays membres du COI ont suggéré au Secrétariat exécutif de faire réaliser cette étude par une entreprise externe afin d'initier ce travail sur des bases solides et d'organiser un séminaire international consacré à ce sujet pour diffuser les résultats et écouter les recommandations des participants.

Le Secrétariat du COI s'est donc réuni une première fois en octobre 2009 avec un groupe de travail composé d'experts des pays membres du COI pour faire le point sur les propriétés physico-chimiques et organoleptiques des produits oléicoles bénéficiant d'indications géographiques et sur les variétés d'olives utilisées. Les experts réunis à cette occasion ont alors suggéré la création d'un

comité de suivi, élaboré une liste des conditions techniques pour la rédaction d'un cahier des charges et proposé le lancement d'un appel d'offres avant la fin de l'année 2009. C'est ainsi que l'entreprise Insight Consulting a été sélectionnée et invitée à participer en février 2010 à la deuxième réunion du Comité de suivi au cours de laquelle les objectifs généraux de l'étude ont été fixés.

Je rappellerai brièvement ces objectifs :

- décrire le cadre juridique des indications géographiques dans les pays membres du COI et dans les autres pays producteurs ;
- renseigner sur les instruments juridiques disponibles dans chaque pays pour protéger les indications géographiques ;
- faire le point sur les négociations bilatérales et multilatérales sur les questions concernant la propriété intellectuelle ;
- fournir une analyse comparative des cahiers des charges des indications géographiques ;
- dresser une liste des indications géographiques potentielles dans les pays producteurs ;
- assister le COI dans l'organisation du séminaire international en élaborant un projet de programme et une liste des intervenants possibles et présenter les résultats de l'étude.

Durant cette deuxième réunion, il a été décidé que l'étude porterait sur un total de 28 pays :

- ***Les pays membres du COI*** : Albanie, Algérie, Argentine, Croatie, Égypte, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Monténégro, Serbie, Syrie, Tunisie, Turquie et UE),
- ***D'autres pays producteurs*** : Arabie saoudite, Australie, Chili, États-Unis, Mexique, Palestine et Pérou)
- **Des pays consommateurs** : Brésil, Chine et Suisse.

Un calendrier a alors été élaboré pour détailler les différentes phases de l'étude et soumis pour son suivi au groupe de pilotage. Ce calendrier a été respecté rigoureusement par Insight Consulting.

La troisième et dernière réunion de ce comité a eu lieu en juillet 2010 et a permis d'analyser et d'approuver les différentes phases de l'étude et les objectifs proposés :

- L'objectif de la phase I était de décrire les cadres juridiques des indications géographiques
- La phase II a permis de dresser une liste complète des huiles d'olive et des olives de table concernées dans les 28 pays objet de l'étude et de

présenter une analyse détaillée de chacune des spécifications techniques appliquées aux indications géographiques, des différences entre les produits couverts dans les pays communautaires et non communautaires et les techniques de culture employées.

- La phase III de cette étude a ensuite permis d'identifier une certaine d'huiles d'olive et d'olives de table comme indications géographiques potentielles. Comme nous le verrons dans le cadre de ces travaux, les huiles d'olive sont plus nombreuses à pouvoir prétendre à une IG que les olives de table mais la situation varie fortement d'un pays à l'autre. Toutefois, si certains pays ne disposent pas encore de cadres juridiques pour protéger ces produits au moyen d'IG, la réflexion sur cet instrument a été engagée dans la plupart de ces pays. Sur l'ensemble des pays membres du COI, la Tunisie est le pays qui présente le plus d'aires potentielles de production d'huile d'olive (21), suivie du Maroc, avec 11 IG potentielles. En ce qui concerne les olives de table, c'est en Argentine que le plus grand nombre d'IG potentielles ont été détectées.
- Nous sommes aujourd'hui arrivés à la phase IV de cette étude – la présentation des résultats obtenus dans le cadre de cette étude à l'occasion d'un séminaire international – et à cet effet, le COI a invité de nombreux experts à intervenir. Les représentants d'Insight Consulting présenteront les conclusions de cette étude ; des spécialistes de l'Union européenne, de l'Argentine, du Maroc, de la Turquie, de la Tunisie et d'Israël présenteront leur point de vue sur les indications géographiques et parleront de leurs expériences respectives dans l'établissement de ces instruments ; des experts de l'OMC et de l'OMPI feront le point sur les négociations multilatérales en cours dans ce domaine et en préambule, une description de la situation du marché des huiles d'olive et des olives de table concernées par les indications géographiques sera présentée.

Avant de vous souhaiter des travaux fructueux au cours de cette journée, je souhaiterais ajouter que le comité de suivi de cette étude consacrée aux indications géographiques dans le secteur de l'huile d'olive et des olives de table a suggéré que le Conseil des Membres du COI envisage la possibilité de charger un nouveau groupe d'experts de poursuivre cette étude sur les IG pour élaborer, sur la base de ses résultats, un guide de bonnes pratiques technico-juridiques à l'attention des pays souhaitant créer des IG pour leurs produits oléicoles. À l'issue du séminaire, j'aimerais recevoir vos observations en la matière.

Je laisse maintenant la parole à M. Marcelo Zimbone, président de la faculté d'agriculture de l'Université de Calabre, qui a aimablement accepté de présenter la situation de l'oléiculture dans cette magnifique région oléicole qui nous accueille.

Merci à tous de votre présence et de votre attention.